

Le retour des artichauts



(Keystone)

A Saint-Pol-de-Léon, des artichauts, il y en avait partout...

LE 19 juin les agriculteurs de la région de Saint-Pol-de-Léon, adhérents à la Société d'intérêt collectif agricole (S.I.C.A.) du Nord-Finistère, décident de répandre 300 tonnes d'artichauts dans les rues de la ville. Ils entendent par ce geste spectaculaire attirer l'attention du gouvernement sur la crise grave que subit la région par suite de la mévente d'une de ses productions essentielles.

Les cours sont tombés à 0,30 NF le kg. Or les membres de la S.I.C.A. refusent de vendre au-dessous du prix-plancher de 0,35 NF le kg sensiblement inférieur au prix de revient.

Grâce à la stricte discipline qu'ils ont pu imposer à leurs adhérents, les dirigeants de l'organisation coopérative croyaient réduire les expéditeurs à leur merci. Mais 20 % des producteurs refusant de s'intégrer dans la S.I.C.A. faussent la règle du jeu. Ces « indépendants » animés par des intérêts divers, guidés par des inimitiés personnelles ou des clans, acceptent de vendre au-dessous du prix-plancher. Les intermédiaires profitant de cette division peuvent faire échec au groupement et déterminer les cours.

La recherche de l'unité doit devenir un impératif pour les leaders syndicaux les plus conscients. Ils ne peuvent laisser au gouvernement et à sa police le soin d'arbitrer leurs conflits.

En fait, la responsabilité de cette crise ne peut être imputée aux réfractaires à la S.I.C.A.. Elle se serait nécessairement produite, même si l'unanimité des producteurs avait pu être obtenue.

L'observateur remarque une très grande similitude entre les incidents qui ont eu lieu la semaine dernière et le mouvement revendicatif qui est né le 8 juin 1961 avec

« la grève de Morlaix », il y a plus d'un an.

Les paysans demandaient alors l'application des dispositions contenues dans la loi d'orientation agricole du 5 août 1960. Ils insistaient en particulier sur : la possibilité pour les groupements de producteurs d'édicter des règles de commercialisation obligatoire à l'intérieur d'un certain « périmètre de production » et sur la transformation du « Fonds d'orientation et de régulation des marchés » (F.O.R.M.A.) en un établissement public doté de l'autonomie financière, susceptible de prévoir l'évolution des marchés et d'intervenir rapidement en cas d'effondrement des cours.

Après un mois de manifestations, la réunion de nombreuses « tables rondes », une multitude de déclarations gouvernementales et la parution d'un grand nombre de textes, le problème se pose aujourd'hui dans les mêmes termes qu'il y a un an.

Le 12 juillet 1961, M. de Gaulle avait demandé aux agriculteurs dans une allocution radio-télévisée « d'organiser leurs marchés collectifs, pour vendre, acheter, conserver, conditionner, transformer en limitant les intermédiaires », il leur avait conseillé de prendre « à leur propre compte une large part du commerce et de l'industrie concernant les fruits de la terre ».

Mais si les professionnels ont entrepris très largement cet effort d'adaptation, le gouvernement a trahi ses promesses et leur a refusé toute aide sur le plan juridique et économique.

Le projet de loi concernant les groupements de producteurs entame allègrement son dixième mois d'existence et le Conseil des ministres ne semble pas vouloir précipiter l'action législative en matière agricole.

D'autre part, le F.O.R.M.A. s'est montré incapable de prévoir la crise, de connaître l'état du marché de

l'artichaut, de déterminer quelques jours à l'avance l'évolution de la production et de la demande et d'organiser l'écoulement des excédents annoncés. Or, Alexis Gourvennec, le leader des primeuristes bretons, siège au conseil d'administration du F.O.R.M.A.

Une question se pose : ou bien Gourvennec n'a pas su attirer l'attention de ses collègues syndicalistes et fonctionnaires sur la situation du marché de l'artichaut et sa responsabilité de trouve engagée ou bien il a tiré effectivement le signal d'alarme mais n'a pas été entendu. Dans ce cas les militants paysans doivent pouvoir situer les fautes et les erreurs. Ils constatent avec étonnement que l'institution, curieusement grippée, a fonctionné avec une certaine efficacité 24 heures après le déclenchement des premières actions (1).

La crise de l'artichaut éclaire brutalement les limites de l'action gouvernementale en matière de réforme des structures agricoles. Deux ans après le vote de la loi d'orientation, aucune des réformes fondamentales qu'elle proposait n'a encore trouvé un début d'application.

Il appartient aux dirigeants syndicaux de tirer les leçons de cette expérience au moment où la « Charte Pisani » entre dans le labyrinthe législatif.

Cette crise illustre enfin la faiblesse de la formule S.I.C.A. du type de celle du Nord-Finistère. Les leaders paysans de la région ont pensé qu'en contrôlant l'ensemble de l'offre, en pouvant être informés à tout moment de la demande globale, les conditions d'un

marché « honnête » seraient réunies et qu'un « juste prix » s'établirait alors sérieusement.

En liant contractuellement leur sort à celui des intermédiaires de Saint-Pol, en n'établissant de transactions qu'avec eux afin qu'ils n'achètent pas à d'autres producteurs, les agriculteurs ont fait un marché de dupes. En effet les expéditeurs peuvent à leur guise assurer que Paris est saturé d'artichauts et faire baisser les cours à la production. Ayant le monopole de l'achat, ils obligent les paysans à se plier à leurs conditions.

Lors de l'assemblée générale de la S.I.C.A., Alexis Gourvennec affirmait que seul le commerce traditionnel était en mesure d'assurer l'écoulement de la production dans les meilleures conditions possibles. Les événements de la semaine dernière montrent une nouvelle fois la faiblesse de ses théories. La S.I.C.A. de Saint-Pol-de-Léon demeure une expérience intéressante, elle a permis une certaine moralisation des ventes, mais elle n'a pas entamé la puissance des féodalités économiques qui dominent le marché. Les paysans bretons se trouvent conduits, une fois encore, à une remise en cause globale du régime capitaliste.

Pierre Vissac.

(1) Le ministère de l'Agriculture a décidé de réserver exclusivement l'aide du FORMA aux agriculteurs de la SICA et de soutenir le prix sur le marché de production.